

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 26: Architecture contemporaine en Valais

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Direction des travaux de la Ville de Berne	Nouveau bâtiment de l'Ecole professionnelle Lorraine, CI	Architectes domiciliés en Suisse à titre privé et professionnel depuis le 1 ^{er} janvier 1984	15 février 85 (14 sept. 84)	
Municipalité de Gland	Collège secondaire «En Grand-Champ» Gland CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton dès le 1 ^{er} janvier 1984	28 février 85 (dès le 23 oct. 84)	
Services électriques de la Ville de Zurich	Bâtiment administratif CP	Architectes établis ou résidant à Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1984 ainsi que ceux originaires de la ville de Zurich	28 février 85 (1 ^{er} oct. au 15 nov. 84)	
Ville de Neuchâtel	Construction de logements au Pré des Acacias, Neuchâtel CP	Architectes indépendants domiciliés ou établis sur le territoire de la Ville de Neuchâtel et inscrits au registre neuchâtelois des architectes (en outre, trois architectes invités)	15 mars 85 (14 déc. 84)	25/84 B 106
Einwohnergemeinde Aarau	Turnanlagen für das Lehr- lingsturnen und der Gewerbeschule Aarau, PW	Architekten, die in den Bezirken Aarau, Lenzburg, Zofingen oder Kulg heimatberechtigt sind oder seit dem 1. Juli 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	22 mars 85 (21 déc. 84)	
Einwohnergemeinde Aarau	Turnanlagen für das Lehr- lingsturnen an der Kauf- männischen Berufsschule Aarau	Architekten, die in den Bezirken Aarau, Lenzburg, Zofingen oder Kulg heimatberechtigt sind oder seit dem 1. Juli 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	22 mars 85 (21 déc. 84)	
Gemeinde Volketswil ZH	Gemeinschaftszentrum mit Alterswohnungen, PW	Architekten, die ihren Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Januar 1984 in der Gemeinde Volketswil ha- ben	29 mars 85	
Kanton Aargau	Aargauisches Kurszentrum für Sport, Wohlen, PW	Architekten, die im Kanton Aargau mindestens seit dem 1. Januar 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	15 mai 85 (22 nov. 85)	
Service des constructions de la République et Canton du Jura	Construction d'une piscine et d'une salle de gymnastique, Porrentruy CP	Architectes domiciliés et établis dans le canton du Jura avant le 1 ^{er} janvier 1984 et inscrits aux REG A et B ou diplômés EPF ou ETS; architectes d'origine jurassienne établis en Suisse romande, dipl. EPF ou inscrits au REG A; en outre, deux architectes invités	31 mai 85 (7 février 85)	25/84 B 106
Etat de Fribourg et Ville de Fribourg	Mise en valeur du plateau de Pérrolles, Fribourg, concours à deux degrés CP	Architectes établis dans le canton de Fribourg et inscrits au registre cantonal; architectes fribourgeois établis à l'extérieur du canton, inscrits aux REG A et B; en outre, cinq bureaux d'architectes invités	17 mai 85 (18 janvier 85)	25/84 B 106
Association internationale des ponts et charpentes (AIPC), Convention européenne de la construction métallique, American Institute of Steel Construction, UIA	L'acier dans le bâtiment	Concours pour les étudiants en architecture (non diplômés jusqu'à la date d'envoi du concours). Inscrip- tion: 1 ^{er} novembre 1984	1 ^{er} juin 85 (1 ^{er} fév. 85)	21/84 B 89

Nouveaux dans cette liste

Direction générale des PTT, division des bâtiments, Berne	Bâtiment des télé- communications, de logements et de locaux commerciaux, Bienne, CP	Architectes établis ou habitant depuis le 1 ^{er} janvier 1984 dans les cantons de Berne, du Jura ou de Soleure	(15 janvier 85)	26/84 B 114
Commune de Chavornay	Nouveau collège avec locaux de protection civile CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans les districts d'Orbe, Yver- don et Grandson avant le 1 ^{er} janvier 1984, ainsi que 4 invités. Visite des lieux pour les intéressés le 18 février 1985 à Chavornay, Collège «Au Verneret» à 10 heures	30 mai 85 (21 janvier 85)	

A nos lecteurs

Déplacement de la rédaction d'IAS – Perturbations mineures

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la rédaction d'*Ingénieurs et architectes suisses* va quitter ses locaux de l'avenue de Cour 27, à Lausanne, pour s'installer dès le 15 janvier prochain à Ecublens. Il en résulte quelques perturbations mineures dans le déroulement des travaux.

C'est ainsi que le plan rédactionnel a dû être quelque peu comprimé en ce qui concerne cette fin d'année et le début de 1985. D'autre part, le fait de ne plus disposer provisoirement de l'ensemble des services habituels, notamment dans la distribution du courrier, peut entraîner des retards de transmission. Nous

prions nos correspondants de bien vouloir nous en excuser et d'en tenir compte dans l'envoi de textes à paraître. Qu'ils sachent que nous nous emploierons à les satisfaire au mieux dès la mi-janvier.

En retardant à cette date l'envoi de tous les documents ne présentant pas un caractère d'urgence, les auteurs nous aideront à mieux préparer la reprise de nos activités dans nos nouveaux locaux.

La nouvelle adresse de la rédaction sera dès le 15 janvier 1985 :

Ingénieurs et architectes suisses
En Bassenges, 1024 Ecublens
Tél. 021/472098 (inchangé)

On trouvera dans nos prochains numéros tous les détails concernant ce transfert, au fur et à mesure que seront réglés les innombrables problèmes d'intendance qui lui sont liés. *La rédaction*

Carnet des concours

Biennale – bâtiment des télécommunications ; logements et locaux commerciaux

OUverture

La Division des bâtiments de la Direction générale des PTT ouvre un concours de projets pour la construction d'un bâtiment des télécommunications, de logements et de locaux commerciaux à Biennale.

Le concours est ouvert aux architectes établis ou habitant depuis

le 1er janvier 1984 dans les cantons de Berne, du Jura et de Soleure. Les personnes désirant participer au concours s'inscriront jusqu'au 15 janvier 1985 à l'adresse suivante : Direction générale des PTT, Division des bâtiments, Speichergasse 6, 3030 Berne.

Cette considération de base fait l'objet d'une petite limitation en ce sens que les dépenses pour les énergies renouvelables doivent être dans une certaine mesure en rapport avec leurs possibilités d'utilisation et de production d'énergie. C'est ainsi que jusqu'à la fin de 1983, le NEFF a dépensé pour les recherches sur l'énergie solaire près de 30%, sur la biomasse 6,0% et sur la géothermie 5,2% de ses 85 millions de francs environ. Si l'on compte la technologie de l'hydrogène également parmi les sources renouvelables, les dépenses correspondantes se sont élevées à un total d'environ 43%. Ces chiffres contiennent les projets AISE suisses soutenus par le NEFF — cette tendance s'est poursuivie également en 1984.

Sur la base de ces considérations, pour ne pas avoir à décliner des demandes prometteuses, le NEFF s'est donné en plus pour tâche de placer les différents projets de recherche sous une seule et même instance de coordination. L'exemple de la recherche sur le biogaz montre que ces efforts sont utiles aussi bien pour le chercheur lui-même que pour le public intéressé par ces travaux. On évite d'une part de travailler sur deux voies et, d'autre part, les chercheurs peuvent profiter du know-how existant. De ce fait, la recherche peut être plus efficace et — ce qui n'est pas à sous-estimer — plus rapide. Un organisme de coordination similaire a été créé par le NEFF au LFEM pour l'isolation calorifuge des bâtiments, en particulier par l'exploitation passive de l'énergie solaire, organisme dirigé par M. Hastings.

Ce bref résumé montre que le NEFF écoute d'une oreille attentive les bons projets. Il y a suffisamment d'argent pour soutenir l'optimisation des technologies fondamentales existantes. C'est le Fonds national qui se charge de la recherche fondamentale et le NEFF collabore étroitement avec lui. Cette division du travail assure qu'un projet important pour l'approvisionnement suisse en énergie reçoit l'aide financière nécessaire.

Congrès

Informatique graphique

Une chance pour les industries et bureaux d'ingénieurs suisses

L'informatique graphique — appelée aussi infographie — devient un outil indispensable pour tous les ingénieurs. C'est pourquoi l'EPFL organise de janvier à décembre 1985, à raison d'un jour par semaine, un cours postgrade spécialement destiné aux meilleurs professionnels. C'est une occasion pour eux de se familiariser avec cette technologie d'avvenir et de l'intégrer, aujourd'hui déjà, dans toutes les activités industrielles de conception, de fabrication et d'ingénierie, assistées par ordinateur car, le matériel est là, à des prix de plus en plus intéressants, encore faut-il

bien connaître l'éventail de ses possibilités d'utilisation et d'application.

Par cette initiative, l'EPFL entend offrir aux industries et bureaux d'ingénieurs suisses la possibilité de profiter des derniers développements dans ce domaine. Ils touchent autant le génie civil, l'architecture que les matériaux, l'électricité et la mécanique.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à la direction de ce cours postgrade sur l'infographie et ses applications, Département de mathématiques EPFL, 1015 Lausanne (tél. 021/472503 ou 472239).

Expositions

Il était une fois l'industrie... Zurich-Suisse romande, paysages retravaillés

Genève, 5 décembre 1984 — 18 janvier 1985

Une importante exposition placée sous ce titre s'est ouverte le 5 décembre et jusqu'au 18 janvier 1985, au Centre d'art contemporain de Genève, à l'ancien Palais des Expositions, boulevard du Pont-d'Arve. Elle sera ensuite apelée à circuler.

Organisée par l'Association pour le patrimoine industriel (API), elle porte sur l'industrialisation et l'urbanisation de notre pays en présentant quelques exemples d'occupation industrielle du territoire. L'Ecole cantonale des beaux-arts de Lausanne a été associée à la conception graphique ainsi qu'à l'implantation de l'exposition et des objets qui la composent. Un important livre-catalogue est sorti de presse à cette occasion.

Horaire d'ouverture : du mardi au vendredi de 14 à 19 heures, le samedi de 13 à 17 heures. Visites de groupes le matin, sur rendez-vous. Informations complémentaires au secrétariat de l'API, c/o Société des arts, 2, rue de l'Athénée, 1205 Genève.

Vie de la SIA

Communications SVIA

Candidatures

M. Dominique Andrey, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1980. (Parrains : MM. R. Favre et R. Suter.)

M. Philippe Mattenberger, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1967. (Parrains : MM. F. Descoudres et J.-B. Demont.)

M. Christian Martin, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1967. (Parrains : MM. F. Descoudres et G. Papilloud.)

M. Albert Micotti, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1971. (Parrains : MM. J.-B. Demont et R. Weibel.) Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée par avis écrit au comité SVIA, dans un délai de 15 jours.

Situation de la recherche sur les énergies renouvelables

Le NEFF a été créé par les quatre organismes principaux fournissant l'énergie dans l'intention de